

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 044-244400669-20240521-052024\_03-AU



Département de Loire-Atlantique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS**

**Année 2024**

**Décision du 21 mai 2024**



3 Place de la Perretterie  
44 850 LIGNE

**N°05.2024-03 : COMPETENCE MATERIEL – ACHAT DE DEUX REMORQUES  
PORTE BARRIERES ET DE BARRIERE DE POLICE**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article R.212 2 - 8 du Code de la Commande Publique,  
Vu la délibération n° 21.06.2023-02 du 21 juin 2023 modifiant les délégations du Comité Syndical à la Présidente,  
Considérant les besoins des communes pour assurer la sécurité des évènements qu'elles organisent sur leur territoire,  
Considérant les demandes de devis formulées auprès de 3 sociétés,  
Considérant la proposition formulée par la Société SODIMAR est l'offre économique la plus avantageuse au regard des besoins formulées par le SIVOM du secteur de Ligné,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** De signer le devis avec la société SODIMAR sise ZA du grand moulin BP28 85 320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS pour un montant de 8 752 € HT soit 10 502.4 € TTC frais de livraison inclus.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Comité syndical lors de la prochaine séance

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière

La Présidente,  
Anne-Marie CORDIER

  
SIVOM du Secteur de Ligné  
3 Place de la Perretterie  
44850 LIGNE  
Tél : 02 51 15 25 04  
sivomligne@orange.fr

Pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :